

Dossier de diagnostics techniques

DPE



Référence DPETERT-E8527933-2501 4 février 2026

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	151 Rue Jean Moulin 38470 VINAY
Propriétaire	COMMUNE DE VINAY 7 Place de L Hotel de Ville 38470 VINAY
Demandeur	COMMUNE DE VINAY 7 Place de L Hotel de Ville 38470 VINAY

Visité le 21 janvier 2026 par JEAN BAPTISTE NICOLEAU

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.

21/01/2026

DPETERT-E8527933-2501

Référence : E8527933-2501

Diagnosticheur :

NICOLEAU

ACTIVITE DIAG IMMO HSI SUD EST

Parc Sud Galaxie

Immeuble Le Calypso

4-6 rue Des Méridiens

38130 ECHIROLLES

tel : 04.38.70.19.70

fax :

Propriétaire :

COMMUNE DE VINAY

7 Place de L Hotel de Ville

38470 VINAY

tel : +33 4 76 36 70 37

fax :

Propriétaire des installations communes :

tel :

fax :

Gestion du syndic :

tel :

fax :

Mandataire :

COMMUNE DE VINAY

7 Place de L Hotel de Ville

38470

VINAY


tel : +33 4 76 36 70 37

fax :

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 2638T0325071Z Zone 001 Valable jusqu'au : 20/01/2036 Le cas échéant, nature de l'ERP : Centre communautaire Année de construction : Avant 1948	Date : 21/01/2026 Date de visite : 2026-01-21 Diagnostiqueur : NICOLEAU Jean-Baptiste ACTIVITE DIAG IMMO HSI SUD EST Parc Sud Galaxie Immeuble Le Calypso 4-6 rue Des Méridiens 38130 ECHIROLLES Numéro certification : 2942 Signature :  DEKRA Industrial SAS SAS au capital de 10 000 000 € - RCS Limoges 433 250 834 ADP - Appréciation Énergie 38130 ECHIROLLES Tél. 04 38 70 19 70 - Fax 04 38 70 19 79
--	--

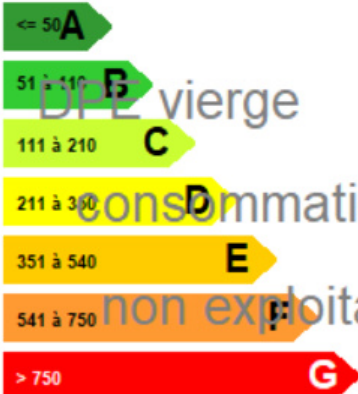

Adresse : 151 Rue Jean Moulin, 38470 Vinay	Bâtiment entier Sth : 793,10 m ²
Propriétaire : Nom : COMMUNE DE VINAY Adresse : 7 Place de L Hotel de Ville 38470 VINAY	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 0/0

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Eclairage			
Bureautique			
Chauffage			
Eau chaude sanitaire			
Refroidissement			
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			
TOTAL			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
Consommation estimée : 0 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions : 0 kg éqCO ₂ /m ² .an

sur la base d'estimations à l'immeuble			
Bâtiment économe	Bâtiment	Faible émission de GES	Bâtiment
			
Bâtiment énergivore		Forte émission de GES	

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement		
Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements		
Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm non isolé Mur donnant sur l'extérieur - Mur en béton banché Ep <=20cm présence d'isolation inconnue Mur donnant sur l'extérieur - Type de mur bac acier Travaux d'isolation effectués avant 1975 (ITI Sans retour d'isolant) Mur donnant sur l'extérieur	Système de chauffage : - Electrique directe (Effet joule) / Chaudière fioul classique avant 1970 - Soufflage air chaud / Convecteur électrique NF Catégorie C	Système de production d'eau chaude sanitaire : - Production ECS Electrique 150 L catégorie B
Toiture : - Combles aménagés sous rampant présence d'isolation inconnue Plafond donnant sur l'extérieur - Type de plafond inconnu présence d'isolation inconnue Plafond donnant sur l'extérieur	Système de refroidissement : - Sans objet	Système d'éclairage : - Tubes fluorescents
Menuiseries ou parois vitrées: - Fenêtre battante fixe ou oscillante Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm - Fenêtre coulissante Bois ou bois métal double vitrage(VNT) air 6mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm - Porte opaque pleine simple en bois Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm - Porte opaque pleine simple en métal Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm		Système de ventilation : - VMC SF Auto réglable avant 82 dans les sanitaires et par ouverture des fenêtres dans le reste du bât
Plancher bas : - Sur terre-plein, Dalle de béton présence d'isolation inconnue	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Nombre d'occupants : 0	Autres équipements consommant de l'énergie : - Réfrigérateur, congélateurs, fours	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents locaux entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.		Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).
Factures et performance énergétique La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.		Commentaires
Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.		
Constitution de l'étiquette énergie La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le		

E8527933-2501

résultat de la conversion en énergie primaire des consommations
d'énergie du bien indiquée.

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et de luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration

Commentaires :

Le bâtiment n'étant plus chauffé depuis de nombreuses années, le client n'est pas en mesure de fournir les factures de consommation d'énergies.

Les superficies ont été transmises par le client.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique performance énergétique

<http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: Lcp

Technopôle Europarc 25 avenue Léonard de Vinci
33600 PESSAC

certification: 2942

Assuré par SMA BTP

8 rue Louis Armand

CS 71201

75738

PARIS CEDEX 15

N°: H98143W 7352000/2 148140



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments.
- Assistance technique amiante.
- Mesures d'empoussièrement amiante.
- Coordination SPS lors de chantiers de désamiantage.
- Conseil et accompagnement amiante.
- Prélèvements et analyses de tout type de matériaux, air, sol, boues, rapports d'analyse, surveillance de l'air sur le lieu de travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les matériels roulants ferroviaires ;
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les aéronefs retirés du service avant leur démantèlement ;

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en oeuvre d'une activité ;
- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Garantie amiante <i>(Garantie des seuls dommages immatériels non consécutifs à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou à un autre matériau contenant de l'amiante)</i>	4 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 17/12/2025.

Le Président du Directoire

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Georges BALZER agissant en qualité de Président de la Société DEKRA Industrial, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société DEKRA Industrial susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R 271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R 271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 05 janvier 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Georges BALZER
Président

Georges BALZER



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°2942**

Monsieur NICOLEAU Jean Baptiste

Amiante sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Amiante
Date d'effet : 28/06/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

Amiante avec mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 28/06/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

DPE avec mention
Selon arrêté du 20 juillet 2023

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

Electricité
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 28/06/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

Gaz
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 22/07/2024 : - Date d'expiration : 26/07/2031

Plomb sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 28/06/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

Termites métropole
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 28/06/2024 : - Date d'expiration : 27/06/2031

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 02/09/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024

